MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Concours externe BAC +3

CAPEPS-CAFEP

Programme de la session 2026

Épreuves écrites d'admissibilité

1° Première épreuve d'admissibilité

L'évolution de l'Éducation physique et sportive depuis la fin du XIX^{e} siècle

1. Transmettre et adapter ;

2. Le geste et l'effort ;

3. Débats et controverses.

2° Deuxième épreuve d'admissibilité

Éducation et motricité

1. Activité et expérience des élèves dans les pratiques physiques, sportives et artistiques ;

2. Apprentissage moteur et techniques corporelles ;

3. Effort, bien-être et développement des adolescents.

Épreuves d'admission

Première épreuve d'admission

Première partie de l'épreuve - Prestation physique

Cette partie consiste en une prestation physique dans une activité physique sportive et artistique (APSA) parmi une liste, choisie par le candidat au moment de l'inscription, de trois activités appartenant à trois champs d'apprentissage différents. Il est attendu des candidats qu'ils mobilisent des techniques et des compétences professionnelles spécifiques aux APSA.

Toutes les APSA retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes. Seuls les barèmes, codes et référentiels distinguent les prestations attendues.

La liste dans laquelle le candidat doit choisir trois APSA de trois champs d'apprentissage différents est la suivante :

Champs d'apprentissage (CA) en référence aux programmes du collège, du lycée général, technologique et de la voie professionnelle en vigueur.	**APSA**
CA1	800 m / Javelot
	800 m / Pentabond
	Haies (120 m) / Javelot
	Haies (120 m) / Pentabond
	200 m nage libre
CA2	Course d'orientation
	Escalade
CA3	Danse
	Gymnastique sportive
CA4	Volley-ball
	Basket-ball
	Badminton

Deuxième partie de l'épreuve - Oral

La deuxième partie de l'épreuve est un exposé suivi d'un échange avec le jury. Elle vise à analyser l'activité d'élèves en EPS, à partir d'un enregistrement vidéo et d'éléments de contexte, pour proposer et justifier une situation d'apprentissage. La qualité de la communication orale et des interactions avec le jury est attendue pour cette partie d'épreuve.

Dans le cadre de cette épreuve, le jury vérifiera que le candidat est capable :

- de caractériser et d'expliquer l'activité d'élèves sur la base d'une analyse d'un enregistrement vidéo ;
- de proposer et de justifier des objectifs d'apprentissage au regard de ses analyses ;
- de proposer une démarche d'intervention et de l'illustrer dans une situation d'enseignement-apprentissage en cohérence avec ces objectifs.

L'enregistrement vidéo sera extrait d'une leçon d'EPS et concernera un groupe réduit d'élèves. Sa durée sera comprise entre 1'45'' et 2'15''. Les éléments de contexte présenteront des caractéristiques des élèves de la classe, le projet de classe et des attendus de la séquence d'APSA d'où est extrait l'enregistrement vidéo.

Les APSA supports de l'enregistrement vidéo seront issues de la liste suivante :

Champs d'apprentissage	**APSA**
CA1	Relais vitesse
CA2	Sauvetage
CA3	Arts du cirque / Acrosport
CA4	Tennis de table / Hand-ball / Lutte
CA5	Step / Musculation